

# CITÉ ÉDUCATIVE

LA REVUE DE L'AGEEFEP

POSTE MAIL  
Société canadienne des postes / Canada Post Corporation  
Post Corp / Postage Corp  
Envois de publication canadiens  
No de convention 40069249

VOL. 22 NO 1 Septembre 2006

**Adhésion au régime  
d'assurance santé et dentaire  
Les membres de l'AGEEFEP  
décideront par référendum postal**

**De nouveaux frais technologiques  
de 4 \$ par crédit**

**Une autre hausse de 10 \$  
par crédit évitée de justesse**

**Le Livre vert de la FEP :  
Une faculté en mal  
de reconnaissance**

[WWW.AGEEFEP.QC.CA](http://WWW.AGEEFEP.QC.CA)



# NÉGOCIEZ

## votre plan de cours

Le plan de cours est un contrat entre les étudiants-e-s et le chargé-e de cours. Pour éviter les malentendus, négociez-le au début de chaque trimestre.

Un plan de cours adéquat comporte quatre clauses principales :

### [1] Les objectifs du cours :

énonce les objectifs généraux et particuliers  
explique comment ce cours s'insère dans le programme d'études  
indique de quelle façon les connaissances acquises seront utiles

### [2] La description du contenu :

est fidèle aux objectifs  
est suffisamment précis et structuré  
est convenablement réparti sur le trimestre  
est assez large pour englober les principaux problèmes inhérents au champ d'études

### [3] L'enseignement et l'apprentissage :

énonce les moyens d'enseignement qui seront mis en oeuvre :

- laboratoires
- travaux en équipe
- exercices individuels
- discussions
- cours magistraux

indique clairement les sources documentaires pertinentes

### [4] L'évaluation :

indique clairement les moyens d'évaluation :

- travaux
- exposés en classe
- examens périodiques

précise les critères d'évaluation permettant de mesurer si les objectifs du cours ont été atteints  
indique les dates d'examen et de remise de travaux

Après son adoption, toute modification doit être approuvée par la classe.

NÉGOCIER SON PLAN DE  
COURS, C'EST PRENDRE  
EN MAIN SA FORMATION!





CAFÉ•BAR  
*La Brunante*

3200, rue Jean-Brillant, local 2326  
Un café étudiant géré par l'AGEEFEP

[www.ageefep.qc.ca](http://www.ageefep.qc.ca)



# Insatisfait ?

*Vous avez le droit de vous*

*exprimer,*

*de porter*

*plainte,*

*de vous faire*

*entendre.*

*Utilisez le service*

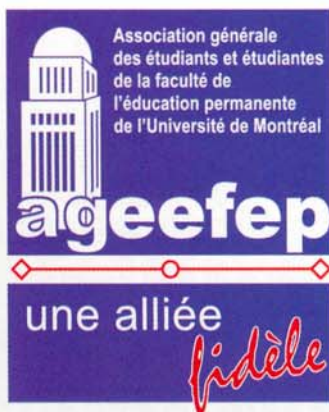
*gratuit*

*et*

*confidentiel*

**de l'AGEEFEP,**

**votre association étudiante.**



514-343-6111 poste 5127

1-800-563-3678

plainteinfos@ageefep.qc.ca

www.ageefep.qc.ca

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

*Cité éducative* est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP).

**Directeur**

Robert Martin

**Rédacteur en chef**

Claude Garon

**Direction artistique,  
 graphisme et mise en pages**

Signal Création

**Administrateur**

Denis Sylvain

**Impression**

Imprimerie Transcontinental

**Publicité**

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne — contrat de vente no 40069245

Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

**Comité de direction**

Robert Martin, président

Denis Sylvain, secrétaire général

Normand Bélisle, vice-président

Claudette T. Cloutier, vice-présidente

Yvonne Ellis, vice-présidente

**Secrétariat**

Louise Daigneault

**Adresse postale :**

C.P. 6128,  
 Succ. Centre-ville  
 Montréal (Québec)  
 H3C 3J7

Tél. : (514) 343-7733  
 1-800-563-3678

Télécopieur :  
 (514) 343-7724

Site Web :  
[www.ageefep.qc.ca](http://www.ageefep.qc.ca)  
 Courriel :  
[citeducative@ageefep.qc.ca](mailto:citeducative@ageefep.qc.ca)



# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>ÉDITORIAL :</b>   | <b>6</b>  |
| <b>Le sens de l'action de l'AGEEFEP</b>  |           |
| <b>De nouveaux frais technologiques de 4 \$ par crédit</b>                         | <b>8</b>  |
| <b>Une autre hausse de 10 \$ par crédit évitée de justesse</b>                     |           |
| <b>Adhésion au régime d'assurance santé et dentaire</b>                            | <b>9</b>  |
| <b>Les membres de l'AGEEFEP décideront par référendum postal</b>                   |           |
| <b>Un nouveau Règlement des études en septembre 2007</b>                           | <b>10</b> |
| <b>Le Livre vert de la FEP : une faculté en mal de reconnaissance</b>              | <b>14</b> |
| <b>Des outils d'aide à la rédaction... parce que nul n'est parfait</b>             | <b>16</b> |
| <b>Réforme de l'orthographe : toujours pas de consigne du MELS aux enseignants</b> | <b>17</b> |
| <b>Nouvelles brèves</b>  | <b>18</b> |
| <b>Robert Martin réélu à la présidence du MQAF</b>                                 | <b>20</b> |
| <b>AGEEFEP : priorité à la communication avec les membres</b>                      | <b>22</b> |

## Le sens de l'action de l'AGEEFEP



L'AGEEFEP a maintenant 20 ans. Cet anniversaire prête à rappeler les lignes de force d'une association étudiante qui n'a pas d'équivalent dans le réseau universitaire québécois, mais aussi pour vous entretenir des défis qui nous attendent dans les prochaines années.

L'originalité première de l'AGEEFEP, c'est son champ d'action : l'éducation des adultes, l'éducation permanente et la formation continue. Ces trois notions comportent des nuances, mais elles renvoient toutes à une même réalité qu'a totalement ignorée le mouvement étudiant traditionnel. Cette réalité, c'est celle de personnes qui occupent un emploi, en majorité à plein temps, qui assument des responsabilités familiales et qui étudient à temps partiel, généralement dans des programmes de certificat, à des fins de perfectionnement professionnel, de recyclage, de réorientation de carrière ou, plus simplement, de réalisation de soi.

Il y a maintenant près de 40 ans que les établissements publics des trois ordres d'enseignement ont largement ouvert leurs portes à ces étudiants adultes et le discours public sur la société du savoir est truffé de références aux impératifs du perfectionnement professionnel continu et de l'éducation tout au long de la vie. Pourtant, dans la réalité, l'éducation des adultes se caractérise encore par la précarité. Précaires en effet sont les programmes d'éducation des adultes, leur financement, le personnel enseignant et les politiques publiques. À titre d'exemple, dans les 20 dernières années, l'AGEEFEP a combattu trois tentatives d'abolir purement et simplement les programmes de certificat des universités ou encore d'en réduire le

financement, ce qui aurait eu le même effet. Or, c'est dans les certificats que sont concentrés les étudiants adultes. La même précarité caractérise l'éducation des adultes au collégial et au secondaire.

Pourquoi en est-il ainsi? Entre autres, parce que l'éducation des adultes n'a qu'un faible poids politique, ce qui la relègue inévitablement en bas de liste des priorités des pouvoirs publics. Et si l'éducation des adultes manque de poids politique, c'est notamment parce que, hormis l'AGEEFEP et quelques autres rares groupes, les étudiants adultes n'ont pas d'organisation, n'ont pas de canal pour faire entendre leur voix. Je dois malheureusement dire que ce silence relatif des étudiants adultes fait l'affaire de bon nombre d'acteurs dans le secteur régulier de l'éducation, qui ne voient nul intérêt à modifier une distribution de pouvoir qui est tout à leur avantage.

L'AGEEFEP a d'ailleurs fait l'expérience de la difficulté à faire sa place, à se faire reconnaître. Il en est en effet fallu plusieurs années de revendication pour que l'Association obtienne des sièges dans toutes les instances de la Faculté de l'éducation permanente et de l'Université de Montréal où les étudiants sont représentés. Cette bataille s'est terminée il y a quelques années à peine lorsque nous avons accédé au Conseil de l'Université, l'instance dirigeante dans notre établissement. Il a aussi fallu beaucoup de temps avant que nos points de vue pèsent significativement dans la balance. Aujourd'hui, pour ce qui est du droit de représentation des étudiant-e-s adultes, il faut reconnaître que l'Université de Montréal est exemplaire dans le réseau universitaire, ce qui n'est pas le cas de tous les établissements, loin de là.

Par ailleurs, l'action de l'AGEEFEP ne s'est pas limitée à l'Université de Montréal. Au début des années 90, nous avons ainsi été membres fondateurs de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), dont la principale utilité a été de nous donner une voix dans les dossiers nationaux. À la faveur d'une quinzaine de mémoires produits au fil des ans, la Fédération a fait valoir les besoins éducatifs des adultes dans tous les exercices gouvernementaux de consultation et de réflexion sur l'avenir des universités en particulier et de l'éducation des adultes en général. Avec un certain succès, à de nombreux égards.

Au détour du millénaire, la FAEUQEP, avec des représentants du gouvernement et l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), a aussi fait partie du tout premier noyau à l'origine de la Semaine québécoise des adultes en formation, qui en sera en avril prochain à sa cinquième année d'existence.

Plus récemment, en avril 2005, nous avons été les instigateurs du Mouvement québécois des adultes en formation, le MQAF, dont j'ai aussi l'honneur d'être le président. Né dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation, le MQAF regroupe des étudiants adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université. Au Québec, on estime à 350 000 le nombre de personnes inscrites dans ces établissements.

Le pari et le défi du MQAF, c'est que, au-delà des particularités de chacune des quatre composantes du Mouvement, les étudiants et les étudiantes adultes ont des intérêts com-



mun, et qu'ils sauront les faire valoir plus efficacement en unissant leurs forces. À terme, ce regroupement nous permettra de contrer le manque de poids politique que nous avons évoqué précédemment.

Notre action se situe par ailleurs dans une perspective internationale puisque l'éducation des adultes tient une place importante dans les préoccupations de l'UNESCO, l'Organisation des Nations-unies pour l'éducation, la science et la culture. L'UNESCO considère en effet l'éducation des adultes comme une clé de la paix mondiale et du développement économique, social et culturel des peuples et des personnes.

La FAEUQEP, notre Fédération, siège à la Commission de l'éducation de la Commission canadienne pour l'UNESCO. À ce titre, elle sera associée à la préparation de la participation canadienne à la VI<sup>e</sup> Conférence internationale sur l'éducation des adultes, qui aura lieu en 2009. Le MQAF a lui aussi demandé officiellement à joindre les rangs de la Commission et nous avons bon espoir que la demande sera agréée.

Comme tous les participants à la Conférence internationale, le Canada et le Québec prendront un certain nombre d'engagements pour développer l'éducation des adultes. Les avatars de la vie politique nous ont enseigné que ce type d'engagement solennel peut souvent tenir du vœu pieux. Ce n'est cependant pas toujours le cas. Par exemple, c'est dans la foulée de la V<sup>e</sup> Conférence internationale, tenue à Hambourg en 1997, que le gouvernement du Québec a adopté la Politique d'éducation et de formation continue des adultes et créé la Semaine québécoise des adultes en formation. Ces deux initiatives n'ont évidemment pas solutionné tous les problèmes, mais elles se situent certainement dans la perspective de faire avancer l'éducation des adultes de quelques crans dans les priorités des pouvoirs publics.

Pour notre part, nous défendrons dans ce forum l'idée que les étudiants adultes doivent être des partenaires actifs dans tous les établissements publics d'enseignement pour tout ce qui concerne les services d'accueil et d'encadrement, les programmes, les méthodes pédagogiques et l'évaluation de l'enseignement. La réalisation de cet objectif, selon nous, passe par la créa-

tion d'associations d'étudiants et d'étudiantes adultes.

Le président,



Robert Martin

## Votre courriel universitaire : un outil indispensable!

L'Université de Montréal attribue à tous ses étudiants et étudiantes une adresse de courriel institutionnelle.

Cette adresse est indispensable pour toute information qu'auront à vous transmettre vos enseignants, les employés de l'Université et votre association étudiante.

Cette adresse a toujours la même forme : prénom suivi d'un point, nom de famille, @, umontreal.ca. Exemple : si votre nom est Marc-Antoine Tartampion, votre adresse de courriel sera la suivante : marc-antoine.tartampion@umontreal.ca

### Pour activer votre adresse de courriel

Pour rendre votre adresse de courriel fonctionnelle, vous devez activer une boîte aux lettres à l'aide de votre numéro d'identification personnelle (UNIP), qui vous a été communiqué par la poste. Si vous avez perdu ou oublié votre UNIP, vous pouvez vous en procurer un à l'adresse suivante : [www.etudes.umontreal.ca/dossier/unip.html](http://www.etudes.umontreal.ca/dossier/unip.html)

Pour activer une boîte aux lettres, accédez d'abord à la page d'accueil du site Internet de l'Université : [www.umontreal.ca](http://www.umontreal.ca).

En haut de la page d'accueil, à droite, cliquez sur « Mon portail UdeM ».

Inscrivez votre code d'identification (code permanent) et votre UNIP.

Dans le menu intitulé « Mon dossier », section « Renseignements personnels », cliquez sur « Adresse de courriel ».

### Pour rediriger vos messages

Il est possible d'acheminer automatiquement à votre adresse de courriel personnelle tous les messages de votre adresse de courriel institutionnelle, ce qui vous évitera de devoir consulter plusieurs adresses chaque jour.

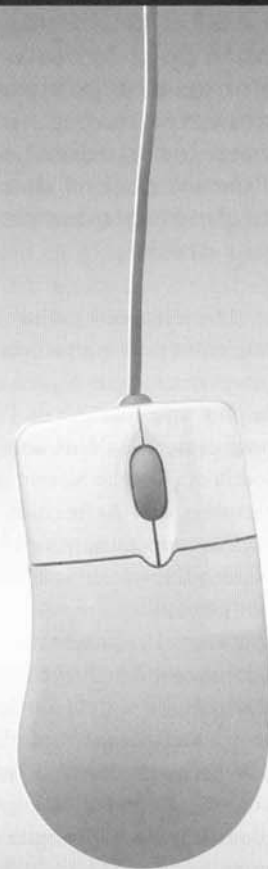
Dans la section « Acheminement du courriel », sous « Votre courriel sera acheminé vers », cliquez dans la case « Une adresse de courriel personnelle que vous avez déjà ailleurs ».

Inscrivez l'adresse où vos messages seront acheminés (par exemples, hotmail, videotron, yahoo, etc.)

Cliquez sur « Enregistrer votre choix ».

### Service aux usagers

En cas de problème, vous pouvez communiquer avec le Service aux usagers, au numéro 514-343-7288.



# DE NOUVEAUX FRAIS TECHNOLOGIQUES DE 4 \$ PAR CRÉDIT

## Une hausse de 10 \$ par crédit évitée de justesse

Claude Garon

**L**es étudiant-e-s hors campus ainsi que ceux des campus régionaux de Laval, Longueuil et Lanaudière l'ont échappé belle, car le Comité du budget entendait leur imposer, dès cet automne, des frais de 10 \$ par crédit, une somme qui aurait augmenté par la suite de 1 \$ par année. In extremis, particulièrement en raison des protestations de l'AGEEFEP, l'Université a opté pour le statu quo. Par contre, toujours à compter de cet automne, tous les étudiant-e-s de l'UdeM paient des frais technologiques de 4 \$ par crédit.

De ces deux projets de hausse des frais, c'est évidemment celui des hors campus et des campus régionaux qui a suscité la plus vive réaction de l'AGEEFEP. Et pour cause : les deux tiers des personnes touchées par cette mesure auraient été des membres de l'Association et les campus régionaux comptent pour 18 % de l'ensemble des activités de la Faculté de l'éducation permanente.

Dans l'argumentaire écrit qu'elle a fait parvenir à la direction de l'Université, l'AGEEFEP a défendu le principe que tous les étudiant-e-s de l'établissement doivent payer le même prix pour leurs cours. À l'époque, il y a une quinzaine d'années, c'est d'ailleurs au nom de ce principe que l'AGEEFEP avait accepté que les étudiant-e-s hors campus soient exemptés de la cotisation de 7 \$ par crédit pour les Services aux étudiants, qu'ils ne pouvaient évidemment utiliser, mais qu'ils paient une somme équivalente en frais hors campus.

Sur la question de fond, on lit ainsi : « Nous ne comprenons pas en vertu de quel raisonnement la comité du budget a pu en venir à proposer une telle mesure. Lorsque l'Université construira de nouveaux pavillons sur le terrain de la gare de

trriage d'Outremont, imposera-t-elle des frais spéciaux aux étudiant-e-s qui y suivront leurs cours en invoquant que ces nouveaux édifices entraînent des dépenses supplémentaires pour l'établissement? Les hors campus et les campus régionaux font partie intégrante de l'Université au même titre que tous les autres pavillons, les cours qu'on y donne sont en tout point semblables à ceux du campus et rien ne distingue ces étudiant-e-s de l'ensemble des étudiant-e-s de l'UdeM. »

De plus, a invoqué l'Association, ce n'est pas par mansuétude envers les régions que l'UdeM a développé ses campus régionaux au cours des dernières années, mais bien pour faire face à la concurrence des autres universités, qui y sont aussi de plus en plus présentes. Or, combien d'étudiant-e-s décideraient de ne plus s'inscrire à des cours hors du campus principal, voire à abandonner leurs études à l'UdeM ? Qu'en serait-il de ceux et celles qui prennent un ou des cours dans les campus régionaux, non pas parce qu'ils habitent plus près de ceux-ci, mais parce que ces cours ne sont pas offerts sur le campus pendant un an ou un an et demi ?

Un dernier argument, enfin : « La mesure proposée pose la question de l'équité pour les régions et celle de l'accès aux services publics dans des conditions similaires pour l'ensemble des citoyens du Québec. Comment les maires et les députés des régions concernées accueilleront-ils cette mesure qui forcera leurs commettants à payer un service éducatif plus cher parce qu'ils habitent du mauvais côté du pont ? »

La direction de l'Université a-t-elle pris conscience de l'ampleur de la protestation que risquait de déclencher cette mesure? Une chose est sûre, elle a choisi de faire marche arrière avant qu'il ne soit trop tard.

### 4\$ DE FRAIS TECHNOLOGIQUES

Dans les semaines précédant cette passe d'armes, que personne n'avait vu venir, car elle n'avait été précédée d'aucune consultation, la direction de l'Université s'y est prise autrement en informant les deux associations étudiantes

accréditées, la FAECUM et l'AGEEFEP, de son intention d'imposer, dès le trimestre d'automne 2006, des frais technologiques de 4 \$ par crédit. La mesure s'applique à l'ensemble des étudiant-e-s de l'UdeM.

Étant donné que les services informatiques de l'Université sont l'objet de trop fréquentes pannes et de nombreuses plaintes, les deux associations étudiantes, généralement réfractaires à l'imposition de nouveaux frais, n'ont pas complètement fermé la porte à cette éventuelle mesure, que la direction a initialement présentée comme destinée au développement de la Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC).

Elles ont cependant déchanté lorsqu'elles ont constaté que la contribution de leurs membres servirait tout au plus à maintenir les activités actuelles de la DGTIC et à lui éviter un déficit. Tel que l'a proposé la Coalition des associations et syndicats de l'UdeM (CASUM), dont elles sont membres, la FAECUM et l'AGEEFEP considèrent que les services informatiques de l'établissement devraient faire l'objet d'une analyse externe, suivie bien sûr des correctifs appropriés, ce qui suppose inévitablement un investissement.

Ce projet de l'Université ayant été échafaudé après la fin du trimestre d'hiver, donc au moment où il restait peu d'étudiant-e-s en activité, les associations étudiantes ont été limitées jusqu'à maintenant à des protestations verbales. Il n'est cependant pas dit que le débat soit clos, car le conseil de direction de l'AGEEFEP a adopté une proposition d'opposition à la hausse, assortie d'éventuels moyens de pression, si possible conjointement avec la FAECUM.

Notons enfin que l'imposition de ces frais de 4 \$ par crédit ne constitue qu'une dose homéopathique dans le sous-financement dont souffre l'Université de Montréal. En témoigne la perspective d'un déficit de 20 millions de dollars pour l'année financière en cours, qui s'ajoutera à celui de 30 millions pour l'année 2005-2006. Le 31 mai prochain, le déficit accumulé de l'Université atteindra ainsi 96 millions.



# ADHÉSION AU RÉGIME D'ASSURANCE SANTÉ ET DENTAIRE

## Les membres de l'AGEEFEP décideront par référendum postal

**C'est par un référendum postal que les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) décideront s'ils souhaitent ou non adhérer au régime d'assurance santé et dentaire qui est offert dans toutes les autres facultés de l'Université de Montréal et dans plusieurs autres universités. La consultation aura lieu du 2 au 20 octobre et elle découle d'une proposition adoptée au 11<sup>e</sup> congrès biennal, tenu en novembre dernier.**

Pour une prime très avantageuse, qui se chiffre à ce jour à 199,10 \$ par année, le régime qu'opère l'Alliance pour la santé des étudiants au Québec (ASEQ) ([www.aseq.com](http://www.aseq.com)) couvre les dépenses suivantes : les soins dentaires, les soins de la vue, une chambre semi-privée en cas d'hospitalisation, les frais de transport en ambulance, tous les vaccins non couverts par le régime provincial ainsi que les honoraires des professionnels de la santé non couverts par le régime provincial (chiropraticiens, physiothérapeutes, diététiciens, etc.). Au même tarif, soit 199,10 \$, une personne peut assurer son conjoint ou son enfant. Il y a aussi possibilité d'opter pour une couverture familiale, au coût de 398,20 \$.

Dans la plupart des cas, les personnes déjà couvertes par une autre assurance peuvent combiner les deux régimes, ce qui a pour effet d'éliminer leurs frais de franchise et d'obtenir ainsi le remboursement complet de leurs dépenses.

### LE RÉFÉRENDUM

Comme ailleurs dans le réseau universitaire, c'est à la demande de l'association étudiante et sous sa responsabilité que se tiendra ce référendum postal, dont l'ASEQ assumera entièrement le coût. Par cette consultation, les deux organismes veulent éviter des problèmes ultérieurs et s'assurer qu'une majorité des étudiants et des étudiantes approuvent le projet.

Dans les premiers jours d'octobre, les étudiants et les étudiantes recevront à la maison toute l'information pertinente au régime ainsi qu'un bulletin de vote qu'ils pourront remplir et retourner dans une enveloppe préaffranchie, au plus tard le 20 octobre. C'est le cachet postal qui fera foi du respect de la date limite. Il est très important que les étudiant-e-s de la FEP lisent attentivement ces documents pour comprendre précisément en quoi consiste le régime d'assurance.

Notons aussi que l'adresse de retour sera celle de la direction de la Faculté de l'éducation permanente, là où sera dépouillé le vote, sous la supervision de personnes extérieures à l'AGEEFEP et à l'ASEQ.

Pour que celle-ci adhère effectivement au régime d'assurance, il faudra évidemment que 50 % + 1 des participants donnent leur assentiment, mais aussi que le pourcentage minimum de participation soit de 10 %, tel que décidé par le Conseil de direction de l'AGEEFEP.

### UN AVANTAGE ET UN INCONVÉNIENT

Le principal avantage du régime tient dans le fait qu'il procure une couverture de base à des personnes qui n'auraient pas, autrement, les moyens de s'offrir une assurance. À 199,10 \$ par personne, le coût de cette assurance est en effet très bas.

L'inconvénient? Lorsqu'une association étudiante adhère au régime, le coût de la prime est inclus dans la facture des droits de scolarité de tous les membres de l'Association, sans exception. Étant automatiquement inscrits, les étudiants et les étudiantes qui ne désirent pas bénéficier du régime doivent effectuer eux-mêmes la démarche pour s'en retirer avant le 30 septembre pour le trimestre d'automne et le 30 janvier pour le trimestre d'hiver. Faute de le faire dans ce délai, ils devront payer la prime de 199,10\$.

Jusqu'à récemment, c'est cette dernière modalité qui a freiné l'enthousiasme de l'AGEEFEP, car la majorité des étudiants de la FEP étudient à temps partiel et ils occupent un emploi, où il bénéficient en général de ce type d'assurance. Au cours des dernières années, toutefois, les étudiant-e-s de la FEP ont été de plus en plus nombreux à communiquer avec l'Association pour déplorer d'être exclus du régime sans avoir les moyens de s'offrir une autre assurance.

Compte tenu que les modalités pour se retirer du régime sont simples – par le site Internet de l'AGEEFEP ou par téléphone – et que la balance des inconvénients penche nettement du côté de ceux et celles qui n'ont pas la possibilité d'obtenir une autre assurance, la solution la plus raisonnable est de disposer de la question par référendum, a estimé le 11<sup>e</sup> congrès biennal. Que vous soyez ou non favorable au projet, l'important, c'est que vous exprimiez votre point de vue.

# Un nouveau Règlement des études EN SEPTEMBRE 2007

Claude Garon

**P**our l'heure, chacune des facultés de l'Université de Montréal dispose de son propre Règlement pédagogique. Mais plus pour longtemps, car la Commission des études (COMET) adoptera vraisemblablement cet automne un Règlement des études unifié qui sera mis en force à la rentrée de septembre 2007. Dans les discussions à la Sous-commission des études qui ont mené à la nouvelle mouture des règles gouvernant les études, l'AGEEFEP est intervenue sur quatre points qu'elle considère importants pour ses membres : les délais d'abandon de cours, les équivalences de cours, la vérification et la révision de l'évaluation ainsi que l'évaluation des travaux en équipe. Sous réserve du texte qu'adoptera la COMET, l'Association n'a pas obtenu entièrement gain de cause sur tous ces points, mais elle semble avoir évité le pire.

Selon les règles actuelles, les dates d'abandon de cours sans obligation de payer les droits de scolarité sont le 30 septembre pour le trimestre d'automne, le 30 janvier pour le trimestre d'hiver et le 12 mai pour le trimestre de printemps-été. Or, la nouvelle version proposée éliminait toute référence à ces dates et indiquait seulement que la demande d'abandon devait être effectuée « avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire ».

Il semblait donc y avoir anguille sous roche, ce qui a été bientôt confirmé. En effet, dans la plus grande discrétion et sans consultation des associations étudiantes, le Comité exécutif de l'Université a

amendé, le 21 février dernier, le *Règlement relatif aux droits de scolarité et des autres frais exigibles des étudiants* afin de fixer les dates limites d'abandon au 15 septembre et au 15 janvier pour les trimestres d'automne et d'hiver; la date du 12 mai demeurant inchangée pour le trimestre de printemps-été.

Dans le document qu'elle a présenté à la Sous-commission du premier cycle, l'AGEEFEP s'est objectée dans les termes suivants à cette disposition par trop restrictive : « Selon nous, les dates présentement en vigueur comportent le grand avantage de permettre aux personnes de se rendre compte que le cours auquel elles se sont inscrites ne correspond pas à leurs besoins et à leurs attentes, et donc de l'abandonner sans avoir à payer les droits de scolarité. Qu'on autorise une période d'environ trois semaines pour se faire une tête à ce sujet nous semble donc particulièrement indiqué dans une faculté de l'éducation permanente qui doit se caractériser par la souplesse. »

Les parties se sont finalement entendues sur un compromis : la règle d'abandon ne comportera plus de date fixe, mais l'étudiant-e pourra abandonner sans frais avant le troisième cours.

L'AGEEFEP aurait par ailleurs souhaité que le nouveau Règlement des études précise que l'étudiant-e peut abandonner ses cours après la date limite tout en étant exempté des droits de scolarité lorsqu'il s'agit d'un cas de force majeure, par exemple la maladie. Les autorités n'ont pas voulu aller aussi loin et elles ont rappelé que chaque doyen dispose d'un pouvoir discrétionnaire à ce chapitre. Jusqu'à maintenant, la Faculté de l'éducation permanente a fait preuve de souplesse à cet égard et la vice-doyenne aux études, M<sup>me</sup> Rachida Azdouz, a assuré qu'il continuerait d'en être ainsi.

## LES ÉQUIVALENCES DE COURS

Pour ce qui est de l'octroi d'équivalences pour des cours suivis dans d'autres universités, voire dans d'autres facultés de l'UdeM, le nouveau

Règlement des études indique que, « le cas échéant, la Faculté peut exiger un examen pour évaluer les connaissances et les compétences avant d'accorder l'équivalence ».

L'AGEEFEP considère que cette disposition marque un recul de la règle de la Faculté de l'éducation permanente, qui accorde quasi automatiquement des équivalences pour les cours universitaires suivis il y a moins de dix ans. Elle le fait sans exiger d'examen.

L'Association est totalement d'accord avec cette façon de faire, elle qui revendique depuis plusieurs années la confection d'une table d'équivalences de cours couvrant l'ensemble du réseau universitaire québécois. Sa crainte, c'est bien sûr que le « peut » de la formulation proposée devienne dans les faits la pratique courante.

Tout recul de la reconnaissance des acquis scolaires ne pourrait par ailleurs que nuire au développement de la reconnaissance des acquis expérientiels, un domaine où l'Université de Montréal reste solidement ancrée au statu quo, malgré les appels pressants de l'ensemble du monde de l'éducation des adultes, du Conseil supérieur de l'Éducation et de la Politique d'éducation et de formation continue des adultes.

La Sous-commission du premier cycle n'a cependant pas retenu ces observations, mais M<sup>me</sup> Azdouz a indiqué que la FEP ne modifierait pas ses pratiques et qu'elle continuerait à reconnaître quasi automatiquement les cours universitaires suivis il y a moins de dix ans.

## VÉRIFICATION ET RÉVISION DE L'ÉVALUATION

Chaque année, bon nombre d'étudiants et d'étudiantes de la FEP communiquent avec le Service des plaintes de l'Association pour obtenir des conseils relativement à la révision de l'évaluation. Invariablement, le Service les informe que les règles de l'U. de M. à ce sujet jouent en leur défaveur. Il en sera de même après l'adoption du nouveau



Règlement des études, qui reconduit pour l'essentiel les règles actuelles.

En ce qui concerne la révision de l'évaluation, on constate que c'est toujours l'enseignant ayant corrigé le travail qui a la responsabilité d'effectuer la révision. C'est cette étape qu'on nomme « Vérification de l'évaluation ». Utilisant une comparaison avec le système judiciaire, l'AGEEFEP a fait valoir que « c'est comme si le juge de la Cour d'appel était le même qu'en première instance ». L'Association considère que le processus serait nettement plus crédible si un autre enseignant était appelé à vérifier l'évaluation.

Dans ce système, l'étudiant-e doit donc envisager de recourir à la clause sur la révision exceptionnelle de l'évaluation pour obtenir un autre regard sur le travail ou l'examen litigieux. « Encore faut-il que l'étudiant-e fasse la démonstration du caractère exceptionnel de l'injustice dont il a été l'objet, ce qui n'est pas une mince tâche », lit-on dans le document.

Il semble cependant que le nouveau Règlement des études améliorera l'accès aux travaux et examens qui font l'objet de la demande de vérification. Si l'Association comprend qu'il ne puisse y avoir déplacement des documents originaux, elle « ne voit pas ce qui empêcherait la personne d'obtenir une photocopie de ces documents de façon à pouvoir consacrer tout le temps requis à la préparation de son argumentaire ».

La disposition proposée à la COMET indiquera que le doyen peut refuser d'autoriser ces photocopies, ce qui dit implicitement que la règle générale le permettra.

## ÉVALUATION DES TRAVAUX EN ÉQUIPE

L'AGEEFEP, qui a fait beaucoup de publicité sur cette question au cours des dernières années, est aussi intervenue sur l'évaluation des travaux en équipe. Dans ce cas, ce n'est pas la règle elle-même qui pose un problème, mais sa non application. À moins que l'Université et la Faculté donnent un mot d'ordre explicite aux enseignant-e-s, rien n'indique que la nouvelle mouture des règles changera quoi que ce soit à cette situation, qui pose une

question de fond : l'application du Règlement des études est-elle facultative?

Pour le moment, la réponse à cette question est « oui », car, sauf exception, tous les membres de l'équipe obtiennent la même note. C'est le travail dans son ensemble qui est évalué, non la contribution de chacun des membres. L'article 8.1 du Règlement pédagogique de la FEP est pourtant explicite : lorsqu'il y a travail en équipe, « chaque étudiant doit être évalué individuellement ».

Le libellé du futur Règlement des études est légèrement différent puisqu'il indique que « chaque étudiant doit être évalué individuellement sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective. » Si elle est adoptée, cette règle sera encore plus poreuse, car avec un peu de créativité, ce dont ne manquent pas les universitaires, il ne doit pas être si difficile de trouver dans la plupart des cours un objectif qui pourrait justifier l'évaluation collective.

La question n'est évidemment pas de déconsidérer le travail en équipe, qui peut être nécessaire dans un certain nombre de cours et tout aussi formateur que le travail individuel. Là où l'on tique, c'est que le travail en équipe semble également très utilisé dans les cours magistraux, où l'on ne voit pas sa pertinence

et où il est utilisé essentiellement, croyons-nous, pour réduire le temps de correction. Cette dernière préoccupation ne saurait évidemment constituer un objectif pédagogique légitime.

Pour l'AGEEFEP, la sagesse de l'article 8.1 du Règlement pédagogique tombe sous le sens : l'obligation de l'évaluation individuelle dans les travaux en équipe découle de la logique même des études universitaires, où le diplôme ne porte qu'un seul nom, celui du diplômé. Et ce document officiel doit être crédible. Cela suppose une évaluation individuelle des apprentissages tout au long des études et pour tous les types de travaux.

D'autres motifs concrets militent en faveur de l'utilisation parcimonieuse du travail en équipe, dont la difficulté de concilier les horaires de tous les membres de l'équipe pour tenir les réunions, un défi quand les personnes, en plus de leurs études, assument des obligations professionnelles et familiales, et habitent aux quatre coins de la grande région montréalaise. C'est le cas des étudiants et des étudiantes de la FEP. C'est d'ailleurs pourquoi l'AGEEFEP souhaiterait que, sauf exception, on permette aux étudiant-e-s d'effectuer un travail individuel plutôt qu'un travail en équipe. Il nous semble que c'est le genre de souplesse dont devrait faire preuve notre université.

L'expérience des dernières années nous indique par ailleurs que bon nombre d'enseignant-e-s ne voient pas comment ils pourraient évaluer chaque étudiant-e dans un travail en équipe et c'est pourquoi ils accorderaient à tous la même note. À notre sens, c'est là un faux problème pour peu qu'on adopte la triple évaluation, celle de l'enseignant-e, bien sûr, mais aussi celle des autres membres de l'équipe ainsi que l'autoévaluation, ou encore qu'on s'assure que chaque membre de l'équipe exécute une partie du travail clairement définie, distincte de celle de ses coéquipiers.

On n'en est cependant pas là et, pour l'avenir prévisible, l'Association devra continuer à inviter ses membres à lui signaler les cours où la règle de l'évaluation du travail en équipe n'est pas respectée.

## À la recherche d'un local pour un événement privé?

Vous cherchez un local agréable pour un événement privé, par exemple un mariage, un party de bureau, un lancement de livre ou toute autre activité?

Le café bar La Brunante, d'une capacité de 100 places assises, pourrait répondre à vos besoins à un tarif raisonnable. Il est disponible pour location du vendredi à compter de 17 h jusqu'au dimanche soir.

Service de traiteur sur demande. Un système de son, des microphones et une piste de danse sont aussi disponibles.



Pour information, communiquer avec M. Daniel Pichette au 514-343-6111, poste 1232.

# Une foule de questions ? Un carrefour d'information !

# 514 343-PLUS

- Où puis-je m'adresser pour recevoir mon relevé de notes ?
- Quand dois-je effectuer mon choix de cours ?
- Quelle est la date limite pour payer mes frais de scolarité ?
- Existe-t-il un transport adapté sur le campus ?
- Ai-je droit à une bourse d'études ?
- Où se trouve le Centre de soutien aux études et de développement de carrière ?
- Comment puis-je m'inscrire aux activités du CEPSUM ?
- Existe-t-il des troupes étudiantes sur le campus ?
- Que dois-je faire pour obtenir un permis de stationnement ?
- Où puis-je m'informer pour partir en programme d'échanges d'étudiants ?
- Quelles sont les heures d'ouverture des bibliothèques ?
- Existe-t-il une clinique médicale sur le campus ?

**Vous avez une question ? Le 343-PLUS vous répond !**

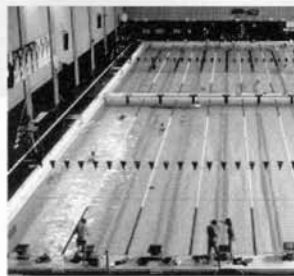
- PLUS** d'aide
- PLUS** de renseignements
- PLUS** d'indications
- PLUS** de ressources



# CEPSUM

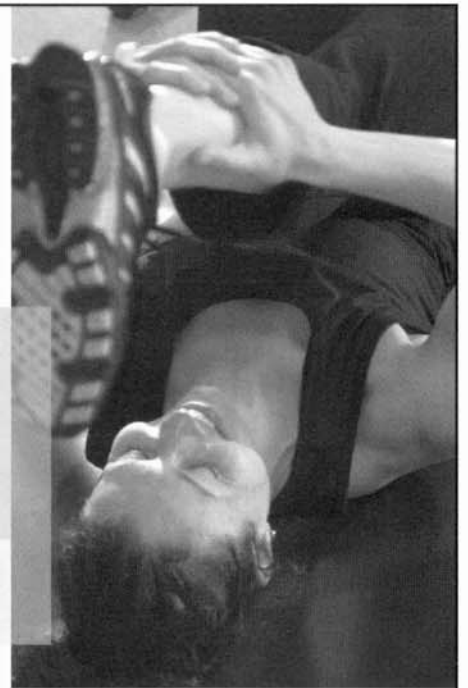
Un complexe sportif de **CHOIX!**

- ✓ **RABAIS SUR LES ABONNEMENTS**  
pour les étudiants de la Faculté de l'éducation permanente
- ✓ **LA PLUS GRANDE VARIÉTÉ D'ACTIVITÉS** en ville
- ✓ **INSTALLATIONS INCOMPARABLES**



INFORMATION et ABONNEMENT  
514 343-6150

[WWW.CEPSUM.UMONTREAL.CA](http://WWW.CEPSUM.UMONTREAL.CA)



**cepsum**

Université   
de Montréal

## LES SAMEDIS FOOTBALL DES CARABINS

16 et 30 SEPTEMBRE ★ 7 et 28 OCTOBRE

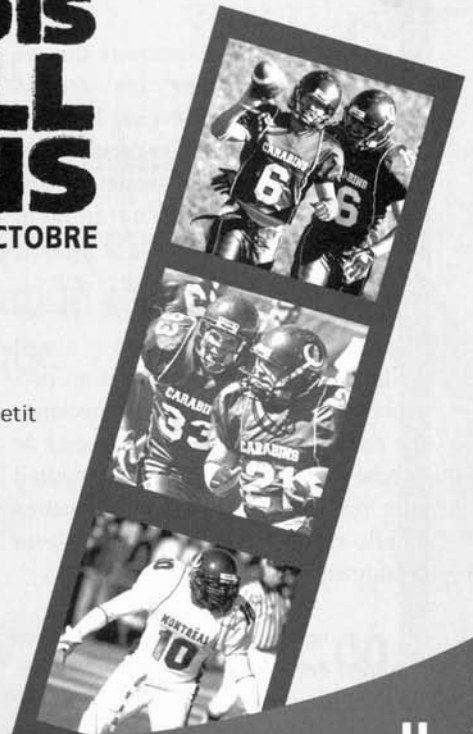


Billets en vente :  
> Au CEPSUM,  
2100 boul. Édouard-Montpetit  
> Sur le réseau Ticketpro,  
(514) 908-9090  
ou [www.ticketpro.ca](http://www.ticketpro.ca)

[carabins.umontreal.ca](http://carabins.umontreal.ca)



Allez  
les Bleus!



Université   
de Montréal

# LE LIVRE VERT DE LA FEP : une faculté en mal de reconnaissance

Claude Garon

**Même si elle existe depuis trois décennies, qu'elle accueille année après année plusieurs milliers d'étudiant-e-s et qu'elle joue ainsi un rôle important dans la réalisation de la mission d'enseignement de l'Université de Montréal, la Faculté de l'éducation permanente (FEP) n'est toujours reconnue que de façon mitigée au sein de l'établissement.**

Cette question est au cœur du Livre vert que le Conseil de la Faculté a adopté à l'unanimité en avril dernier. Elle constitue aussi la base du plan de travail du doyen de la FEP, qui a entrepris cet été un nouveau mandat de quatre ans, un plan de travail qu'endosse l'AGEEFEP.

Dans un établissement qui se définit d'abord par les études supérieures et la recherche, le Livre vert rappelle que l'Université de Montréal ne peut faire l'économie de sa responsabilité sociale, notamment quant à l'égalité des chances et l'accessibilité aux études supérieures. « L'Université ne peut d'un côté prôner l'égalité des chances quand il s'agit d'admettre des étudiants ayant un parcours atypique, et de l'autre accepter que cette égalité s'arrête sur le seuil du marché de l'emploi. Ce qui reviendrait à ne pas reconnaître des diplômes qu'elle a elle-même délivrés », lit-on notamment.

À la responsabilité sociale s'ajoute un enjeu économique. Compte tenu de la réalité démographique du Québec, le bassin d'étudiant-e-s provenant directement du cégep est appelé à décroître à compter de l'année 2010-2011. Si l'on ajoute à cela la pénurie appréhendée de

main-d'œuvre qualifiée, le marché de la formation continue est appelé à prendre une plus grande importance dans le recrutement de la clientèle universitaire. Or, la FEP jouit d'une expertise reconnue en la matière.

## LA FORMATION PAR CERTIFICATS

Des « perceptions erronées », aussi anciennes que la Faculté elle-même, empêchent cependant celle-ci d'assumer pleinement sa mission. Ainsi en est-il de l'idée que les programmes de certificat ne constituent que des premières années d'université, si bien que le cumul de trois de ces programmes dans un baccalauréat ès-arts ou ès-sciences constituerait une formation de qualité douteuse.

Faux, note le Livre vert, car chaque certificat comporte des cours de niveau 1000, 2000 et 3000. De plus, tant les responsables de programme que les chargés-e-s de cours démontrent un souci constant d'améliorer la qualité de l'enseignement et la progression dans les apprentissages, comme en témoigne la forte collaboration de la Faculté avec le Centre d'étude et de formation en enseignement supérieur (CEFES).

L'AGEEFEP peut par ailleurs en témoigner : de nombreuses modifications ont été apportées aux programmes, ces dernières années, pour accroître la coordination interprogramme, éliminer les dédoublements et assurer la complémentarité des certificats dans un même champ d'études.

La FEP est aussi très active dans les projets d'intégration pédagogique des chargé-e-s de cours, qui portent précisément sur la qualité et la cohérence des programmes. De par la formation théorique et pratique qui les caractérise, les chargé-e-s de cours sont particulièrement bien placés pour favoriser l'intégration des apprentissages.

Enfin, et c'est là un argument de poids, « la voie du bac par cumul de certificats comporte une valeur ajoutée non négligeable : l'expérience professionnelle acquise avant ou pendant la formation se conjugue à cette dernière et permet aux étudiants d'intégrer leurs acquis en se livrant à un va-et-vient constant entre la pratique et les activités d'apprentissage! ».

Cela dit, les appellations « ès-arts » et « ès-sciences » des baccalauréats par cumul ne reflètent pas la nature des études à la FEP et ne favorisent pas l'identité professionnelle des étudiant-e-s. Le Livre vert considère donc que l'Université devrait autoriser d'autres appellations « signifiantes », par exemples baccalauréat en communication appliquée ou baccalauréat en santé publique, dont des études antérieures ont déjà démontré la pertinence et la faisabilité. Cette question, est-il besoin de le préciser, fait partie des revendications de l'AGEEFEP depuis plusieurs années.

## LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS

C'est le même type de blocage institutionnel qui freine l'implantation de la reconnaissance des acquis expérimentiels à l'UdeM, au moment où d'autres universités québécoises développent cette pratique, ce qui leur procure un avantage concurrentiel.

Sur cette question, qui est également centrale dans les préoccupations de l'AGEEFEP, le Livre vert est explicite : « La politique gouvernementale en matière d'éducation des adultes et de formation continue place cette question au cœur de ses préoccupations. Il ne s'agit donc par d'un choix qui dépend du bon vouloir des institutions, mais d'une nécessité dictée par des impératifs politiques et sociaux. »



Compte tenu de l'abondante littérature à ce sujet et de la qualité des mécanismes et des outils pour évaluer les acquis, la Faculté considère qu'on a tort de craindre que la reconnaissance des acquis entraîne une formation à rabais. Elle demande donc à l'Université d'adopter une position institutionnelle de façon à lever toute ambiguïté.

### LES DESS

Sur un ton qui laisse transparaître une profonde frustration, le Livre vert considère également que la direction de l'Université doit envoyer un « messenger clair » sur la possibilité pour la FEP d'offrir des programmes d'études supérieures spécialisées (DESS) dans le prolongement des champs d'études où elle est déjà présente.

« Dans ce dossier, les ratés sont nombreux et les conséquences déplorables », lit-on dans le Livre vert, une allusion au projet de DESS en journalisme, dont la pertinence et la cohérence sont avérées, mais qui traîne sur les tablettes depuis plus d'un an en raison de l'opposition d'autres facultés. « La FEP a-t-elle une place dans la création de DESS? Si oui, laquelle? Sinon, l'expliquer clairement », enjoint le Livre vert.

### UNE AUTRE PERCEPTION ERRONÉE

Le blocage fréquent des projets de la FEP, notamment à la Commission des études et à la Sous-commission du 1<sup>er</sup> cycle, provient par ailleurs en bonne partie d'une autre perception, elle aussi erronée, voulant que la FEP attire une importante clientèle provenant directement des cégeps, ce qui la pose en concurrente des autres facultés.

Les données infirment cette idée, car les moins de 21 ans constituent la part congrue de la clientèle de la Faculté. De plus, le mécanisme de création et de modification des programmes d'études de la FEP prévoit la participation de professeurs des autres facultés, entre autres pour éviter d'envahir leur champ d'action.

Pour éviter que la Faculté ait constamment le fardeau de la preuve dans le maintien des certificats existants et la création de nouveaux programmes, le Livre vert propose la création « de mécanismes d'arbitrage destinés à trancher les litiges interfacultaires ».

### RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DOYEN

Notons enfin que la production de ce Livre vert a coïncidé avec le processus du renouvellement du mandat du

doyen de la FEP, M. Jean-Marc Boudrias, pour une période de quatre ans. Le mandat des membres clés de son équipe, soit M<sup>me</sup> Rachida Azdouz comme vice-doyenne aux études, et M. Pierre Paquet, le secrétaire de la Faculté, ont également été renouvelés. L'AGEEFEP a appuyé ces trois nominations.

## La présence aux cours n'est pas obligatoire!

Le règlement pédagogique est clair

Il n'y a que trois modes d'évaluation pour  
accorder une note à des étudiant-es :

- ■ ■ des travaux,
- ■ ■ des examens ou
- ■ ■ une combinaison travaux / examens

Une note pour la présence en classe n'est  
pas un mode d'évaluation reconnu par le  
règlement pédagogique.



[www.ageefep.qc.ca](http://www.ageefep.qc.ca)

Service des plaintes de l'AGEEFEP  
514-343-6111, poste 5127  
1-800-563-3678

# Des outils d'aide à la rédaction... parce que nul n'est parfait

Élisabeth Ricard

**Nul ne peut maîtriser la langue dans son entité», affirme Marie-Èva de Villers, auteure du *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*. Invitée à prononcer une conférence lors du colloque *Les outils québécois d'aide à la rédaction : un apport original dans la francosphère*, en mai dernier, la célèbre linguiste s'est jointe à d'autres auteurs de renom en vue de rappeler l'importance de bien s'outiller pour écrire dans une langue de qualité. Pour l'occasion, des étudiants, des employeurs, des enseignants et des professionnels du domaine de la rédaction étaient réunis à l'Université de Montréal.**

Tous auteurs d'outils d'aide à la rédaction créés au Québec, les invités ont fait connaître les défis que représente la conception de tels documents et ont décrit les particularités de leur ouvrage de référence. Au moyen de conférences, de tables rondes et d'ateliers, ces rencontres d'auteurs ont obtenu un franc succès auprès d'un public visiblement satisfait de l'événement.

« C'est une brochette de super-vedettes qui sont réunies ici », s'exclame Carlos del Burgo, à la fois membre de la Société québécoise de la rédaction professionnelle, professeur en traduction et traducteur. « Ces gens sont de haut calibre, leurs discours ne tournent pas en rond et sont pleins d'humour : il y a plusieurs moments où on s'est marrés! »

Alors qu'il rappelait les origines du malaise de parler et d'écrire en français au Québec, Jean-Claude Corbeil, linguiste, auteur et spécialiste des questions

liées à la politique linguistique, a souligné que le français d'ici s'améliorait et se rapprochait de plus en plus du français général. « Il y a longtemps que les Québécois souhaitent améliorer la qualité de leur langue et en assurer la maîtrise. Par exemple, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a été créé en 1961 avec le mandat de veiller à la correction et à l'enrichissement de la langue parlée et écrite, et de nombreux ouvrages de référence destinés au grand public ont vu le jour depuis. »

Pourtant, comme le mentionne Maurice Rouleau, auteur de *Est-ce à, de, en, par, pour sur ou avec?* : « Nous avons l'habitude d'apporter les corrections nécessaires à un texte lorsque nous sommes dans le doute et avons peur de nous tromper. Mais généralement, nous ne doutons pas et ne consultons pas les ouvrages disponibles. »

Plusieurs ignorent même l'existence des nombreux ouvrages s'adressant au grand public, aux étudiants et aux enseignants. « Je me demande jusqu'à quel point les gens ne sont pas paresseux », constate M. Corbeil en donnant l'exemple d'une personne qui se réjouissait de découvrir un nouvel outil d'aide à la rédaction. « Ce livre existe depuis 20 ans », s'exclame l'auteur avec découragement. Noëlle Guilloton, auteur de *Français au bureau*, s'est montrée plutôt optimiste. « Les Québécois sont les plus grands consommateurs de dictionnaires, ça prouve sûrement quelque chose », a-t-elle mentionné.

Chaque fois rédigés en vue de répondre à des besoins spécifiques – comment ponctuer un texte ou quelle préposition utiliser, par exemple – ces outils d'aide à la rédaction constituent des références précieuses pour le grand public.

Mis sur pied par le Certificat de rédaction en collaboration avec la Société québécoise de la rédaction professionnelle (SQRP), le colloque a atteint ses objectifs. « J'ai été agréablement surprise par le haut taux de partici-

pation au colloque; beaucoup d'étudiants s'y sont inscrits », explique Lise Malo, la responsable du Certificat de rédaction, principale organisatrice de l'événement.

Cassandra Joseph, étudiante au certificat de traduction, a apprécié d'être en contact avec des gens passionnés par la langue française. « Les milieux que je fréquente ne sont pas aussi pointus, dit-elle. Ici, il y a une très forte concentration et c'est stimulant! » Comme l'a indiqué Vu Thi, étudiante au certificat de rédaction, les ouvrages des invités figurent tous aux bibliographies des syllabus des cours auxquels elle est inscrite. « Comme nos professeurs nous suggèrent plus d'une cinquantaine d'ouvrages, c'est bien d'être ici pour en connaître davantage sur certains d'entre eux », souligne-t-elle.

En tant que participants et davantage comme invités, les jeunes étaient bien peu nombreux lors du colloque. « C'est un aspect qui me surprend, note Lise Malo. Les jeunes ont-ils de la difficulté à publier ou manquent-ils simplement d'intérêt? » En attendant que les jeunes aient acquis suffisamment d'expérience pour faire office de références, les réputés auteurs d'aujourd'hui lèguent des outils de qualité pour réduire l'angoisse de bien écrire au Québec.

La Société québécoise de la rédaction professionnelle (SQRP) est née de l'association de spécialistes de divers domaines de la rédaction en 1993. Elle fait la promotion de la qualité dans tous les secteurs de la rédaction, favorise les échanges au sein de la profession et défend les intérêts de ceux et celles qui l'exercent.

Le Certificat de rédaction de la Faculté de l'Éducation permanente de l'Université de Montréal permet le développement des compétences en rédaction professionnelle en fournissant à ses étudiants les connaissances linguistiques et les instruments rédactionnels adaptés aux différentes situations de communication.



# LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE AU QUÉBEC

## Le MELS n'a toujours pas donné de consigne aux enseignants

Claude Garon

**A**u Québec, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport n'a pas encore donné de consigne aux enseignants en ce qui concerne l'application de l'orthographe rectifiée. Or, les spécialistes de la question considèrent qu'un mot d'ordre clair des pouvoirs publics contribuerait à accélérer l'implantation de la réforme. Malgré l'attentisme du Ministère, une attitude qu'on observe également en France, la réforme fait tout de même son chemin, notamment dans la formation des maîtres ainsi que dans les grammaires, les dictionnaires et les correcteurs orthographiques des ordinateurs. Il semble que l'évolution soit plus lente dans les grands médias écrits ainsi que dans le domaine de l'édition.

Ce sont là les principales constatations d'un récent document du Réseau pour la nouvelle orthographe du français (RENOUVO) intitulé *Le point sur les rectifications de l'orthographe en 2005*.

### LES PRINCIPAUX POINTS DE LA RÉFORME

Comme l'a déjà relaté *Cité éducative* (voir *L'orthographe privée de l'accent circonflexe, Pas de quoi faire une crise d'apoplexie!*, Vol. 20, no 2, avril 2005), la réforme adoptée par l'Académie française et les instances francophones compétentes en Suisse, en Belgique et au Canada porte sur un nombre limité de points : le trait d'union et la soudure, le pluriel des noms composés et des mots empruntés à d'autres langues, les accents et le tréma, la simplification des consonnes doubles et l'élimination de certaines anomalies. Au total, un peu plus de 2 000 mots sont touchés alors que la langue française en compte plus de 60 000.

« Il importe également de se rappeler que nul n'est obligé d'adopter la nouvelle orthographe, car aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive. Les deux normes cohabiteront donc jusqu'à ce que l'usage dispose de la question », notait aussi *Cité éducative*.

### DANS LA FRANCOPHONIE

Dans le tour d'horizon de la francophonie, le RENOUVO rappelle que la Suisse et la Belgique ont distribué des documents d'information à leurs enseignants francophones dans lesquels les autorités rappellent le caractère officiel de la réforme. Rien de tel en France, où les enseignants ne l'appliqueraient guère même s'ils sont censés le faire en vertu de l'imprimatur de l'Académie française. Au Québec, le Ministère n'a donné aucun mot d'ordre, mais les personnes responsables de la correction des examens ministériels ont pour consigne d'accepter la nouvelle orthographe.

En ce qui concerne les ouvrages de référence, le document du RENOUVO souligne que seul le *Dictionnaire Hachette* a intégré toutes les nouvelles graphies, qui coexistent bien sûr avec les anciennes. *Le Petit Larousse* a introduit environ le tiers des nouvelles graphies; *Le Petit Robert*, plus de 50 %. La grammaire *Le bon usage*, de nombreuses grammaires scolaires et les livres de conjugaison signalent les nouvelles règles. Il en va de même du correcteur de Word inclus dans la suite Microsoft Office de Microsoft ainsi que des correcteurs Antidote, Cordial et ProLexis.

### AU QUÉBEC

Au Québec, c'est le Groupe québécois pour la modernisation de la norme du français (GQMNF), créé en 2004 et fort d'environ 240 membres, qui s'est donné pour mission de faire connaître la réforme dans la population, entre autres en diffusant la brochure d'une quarantaine de pages intitulée *Le millepatte sur un nénufar, Vadémécum de l'orthographe recommandé*.

Soirées d'information, ateliers-conférences, participation au Salon du livre de Montréal, interventions dans les médias écrits et électroniques, envois massifs de courriels

et tournée des classes des futurs enseignants dans trois universités francophones, le GQMNF a également utilisé tous les moyens usuels pour répandre la bonne nouvelle.

Notant que le MELS « tolère » la nouvelle orthographe, le GQMNF souhaite que le personnel enseignant reçoive des consignes claires : « C'est là une partie des recommandations faites par l'Association québécoise des professeurs et professeurs de français (AQPF) et le Conseil supérieur de la langue française. En ce moment, un flottement et un climat d'incertitude règnent, à cause du mutisme des autorités ministérielles. »

Les organisateurs de la Dictée des Amériques ainsi que les quotidiens *La Presse*, *Le Devoir*, *Le soleil* et le *Journal de Montréal* font également partie des récalcitrants à la nouvelle orthographe, contrairement à des revues et journaux de moindre tirage parmi lesquels on compte l'hebdomadaire *Forum* et la revue *Les diplômés*, deux publications de l'Université de Montréal.

Si l'on se fie à l'exemple du Centre de formation initiale des maîtres (CFIM) de l'Université de Montréal, les prochaines fournées d'enseignants et d'enseignantes devraient être à l'aise avec la réforme. Le document du RENOUVO note à ce propos : « À la rentrée de 2004, pour les cours de français écrit s'adressant aux étudiants en enseignement, une nouvelle directive a été ajoutée : en plus de devoir tenir compte des deux graphies dans la correction des travaux et examens d'étudiants, les professeurs et chargés de cours devaient commencer, s'ils ne le faisaient pas déjà, à enseigner de façon systématique les nouvelles graphies lorsque le thème d'un cours portait sur un élément de la langue touché par les *Rectifications* ».

Dans l'ensemble de la population québécoise, la réforme de l'orthographe fait aussi son chemin. Un sondage de l'Office québécois de la langue française effectué en avril 2005 a révélé que 43 % des répondants étaient favorables aux rectifications et que 40 % s'y opposaient. Quelque 26 % des répondants ont indiqué qu'ils appliquaient eux-mêmes la nouvelle orthographe. Ici comme ailleurs, le temps joue vraisemblablement en faveur des « rectificateurs ».

## Désignation du recteur : l'UdeM fait toujours bande à part

Le numéro de février 2006 du journal *Affaires universitaires* a rappelé que, à l'exception de l'Université de Montréal, la désignation d'un nouveau recteur dans les universités québécoises francophones s'inscrit dans un processus « entièrement ouvert », où c'est un collège électoral constitué de divers groupes (professeur-e-s, étudiant-e-s, diplômé-e-s, milieu socio-économique, etc.) qui choisit le principal officier de l'établissement. L'exception de l'UdeM pourrait n'être qu'anecdotique si ce n'était que le processus ayant mené l'an dernier à la nomination d'un nouveau recteur a été très contesté, particulièrement par le corps professoral, y compris après que M. Luc Vinet fut entré en fonction. À l'UdeM, il y a certes un processus de consultation qui précède la désignation du recteur, mais c'est finalement le Conseil de l'Université, composé de 23 membres, qui a toute latitude pour prendre la décision finale. Ainsi le veut la Charte de l'établissement. Si l'on souhaite vraiment changer le processus, il ne semble guère y avoir d'autre voie que de modifier ladite Charte.

## Annus horribilis?

En lien avec ce qui précède, d'autres affaires ont posé de grandes difficultés à la direction de l'Université : la grève des professeurs de l'automne dernier, acrimonieuse comme bien des conflits de travail, dont les profs sont incontestablement sortis vainqueurs avec une augmentation de leur masse salariale de l'ordre de huit millions \$; l'achat controversé du célèbre terrain de la gare de triage d'Outremont, au coût de plus de 40 millions de dollars, une décision qui a également suscité beaucoup de grogne dans le corps professoral; la volonté d'imposer une compression de 10 millions de dollars dans le budget 2006-2007 de l'ensemble des facultés,

une velléité qui s'est en bonne partie dissoute devant l'opposition des doyens, sans parler bien sûr de l'explosion du déficit d'opération et de la dette obligataire. *Annus horribilis* pour M. Vinet et son équipe, est-on tenté de dire.

## Un pavillon étudiant

Il semble que la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) a toujours espoir de réaliser un projet vieux de plusieurs années, soit la construction d'un pavillon entièrement consacré à la vie étudiante, qui comporterait notamment une salle de spectacle, un service de restauration et des aires de détente. Le lieu envisagé pour ériger ce nouvel édifice? Le toit du stationnement Louis-Colin, ce dernier ayant été conçu pour recevoir éventuellement quelques étages. Reste à savoir si ce site cadrerait dans le processus de reconfiguration du campus que mène présentement l'UdeM. Il faudra aussi voir quel sera le coût du projet et comment il pourrait être financé. À titre d'exemple, les étudiant-e-s de l'Université Concordia ont accepté par référendum de payer 2 \$ par crédit pour financer un projet similaire.

## Des études payantes à l'âge adulte

Le journal *La Presse* du 26 mars dernier faisait état d'une étude de Statistique Canada démontrant qu'il est payant d'étudier à l'âge adulte. Au moment d'effectuer son enquête, l'organisme a constaté que 14 % des travailleurs canadiens suivaient des cours dans des établissements scolaires et que 8 % y avaient obtenu un certificat postsecondaire. « Ce sont les femmes qui ont le plus bénéficié de leur choix, avec un salaire qui a augmenté de 10 % de plus que ceux des collègues qui n'ont pas continué à étudier, alors que chez les hommes, l'augmentation était de 8 % supérieure », lisait-on dans *La Presse*. Si la hausse salariale n'a pas varié selon

que les personnes ont changé ou non d'employeur, le gain attribué à un certificat postsecondaire fluctue cependant selon les groupes d'âge. Il s'est chiffré à 13 % chez les hommes de 35 à 59 ans, comparativement à 7 % pour les femmes du même groupe d'âge. L'autre groupe qui a le plus bénéficié de ses études est celui des jeunes femmes, dont le salaire a augmenté de 15 %, presque le double des jeunes hommes, avec 8 %. Autre constatation de l'étude, toujours selon le quotidien de la rue Saint-Jacques : « Les femmes célibataires sont plus susceptibles de cultiver leur savoir que les femmes mariées, et il est deux fois plus probable qu'elles décrochent un diplôme que les divorcées. »

## Budget du Québec : les universités sont oubliées

Malgré une injection de 680 millions de dollars en éducation, ce qui représente une hausse de 5,4 %, les universités sont les grandes oubliées du budget du Québec dévoilé au mois de mars. En effet, les nouveaux crédits iront en grande partie au primaire et au secondaire, soit l'embauche de 1 800 professionnels pour aider les élèves en difficulté (100 millions \$), la modernisation des laboratoires au deuxième cycle du secondaire (110 millions \$) et l'ajout d'une heure et demie de classe au primaire (92 millions \$). Les cégeps compteront pour leur part sur une somme de 40 millions \$ pour la mise à jour et la création des programmes techniques au collégial. Les universités? Hormis le fait que le gouvernement financera la hausse des coûts de système, elles ne disposeront d'aucune hausse de budget pour assurer leur développement. La seule lueur d'espoir, c'est que le gouvernement fédéral injecte des fonds dans le système universitaire, comme le lui a demandé le Conseil de la fédération au terme du sommet sur le financement de la formation professionnelle et des études postsecondaires, qui s'est tenu le printemps dernier. Au cours de l'été, malgré la canicule, la volonté du gouvernement Harper de

renflouer les coffres dégarnies des provinces semblait cependant s'être nettement refroidie.

## Une étrange mesure

Relent des contrats de performance que l'ex-ministre François Legault avait imposés aux universités, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) retient une partie de la subvention aux établissements universitaires lorsqu'ils sont en déficit budgétaire, ce qui est le cas de la grande majorité d'entre eux pour les années 2005-2006 et 2006-2007. Il s'agit d'une somme importante, soit quelque 251 millions pour l'année 2005-2006 sur un financement public qui a totalisé 1,7 milliard. Cette tranche de subvention n'est pas irrémédiablement perdue, mais, pour la recevoir, les universités déficitaires doivent soumettre un plan de redressement jugé satisfaisant par le MELS. À juste titre, la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) s'indigne de cette mesure, qui ne fait qu'ajouter aux problèmes financiers des universités alors que le problème de fond est bien connu : le réinvestissement dans le réseau universitaire promis par le gouvernement se fait toujours attendre. « La dernière chose à laquelle on pourrait souhaiter s'attendre, c'est que le Ministère nous tape dessus avec un système qui ne fait qu'empirer les choses », a notamment commenté le président de la CREPUQ, M. Roch Denis.

## Le DESS en journalisme : un dossier qui stagne

Cela fait bien un an que la Faculté de l'éducation permanente (FEP) a déposé à la Faculté des études supérieures le projet de création d'un nouveau programme, soit un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en journalisme, mais rien n'indique que le dossier soit sur le point de débloquer.

La raison? Certainement pas la qualité du programme proposé, qui a fait

très largement consensus, mais plutôt la réticence de l'Université et de certaines facultés à permettre à la FEP d'offrir un programme d'études supérieures, elle qui n'a pas de corps professoral en bonne et due forme, mais plutôt un corps enseignant composé de chargé-e-s de cours (Voir *Le Livre vert de la FEP : une faculté en mal de reconnaissance*, en page 14) Les grands perdants de ce blocage, ce sont évidemment les étudiants et les étudiantes qui aimeraient approfondir leur formation en journalisme dans un certificat de deuxième cycle axé notamment sur l'éthique et le développement de la pensée critique.

## Ne pas s'en tenir à un premier refus

Selon les règles en vigueur, une personne qui annule ses cours après la date limite (le 30 septembre pour le trimestre d'automne, le 31 janvier pour le trimestre d'hiver et le 12 mai pour le trimestre d'été) ne peut obtenir le remboursement de ses droits de scolarité. Il y a cependant des exceptions, entre autres celles liées à un problème de santé confirmé par un certificat médical. Dans ce cas, la date limite ne tient pas et l'étudiant-e peut obtenir un remboursement. Le hic, c'est que le responsable de programme ou son adjoint-e, qui reçoit généralement ce genre de demande, informe erronément la personne qu'elle ne peut obtenir le remboursement des droits de scolarité si la date d'annulation est passée. Cela tient au fait que l'autorisation de remboursement ne peut venir que du vice-décanat aux études. La procédure est pour le moins étrange, car seule la personne qui refuse de s'en tenir à un premier refus, par exemple en com-

muniqueant avec le Service des plaintes de l'Association, parvient à obtenir gain de cause. Au lieu d'opposer un refus, ne serait-il pas plus équitable et plus transparent d'informer l'étudiant-e que la décision ne peut être prise à ce premier niveau et que le dossier sera automatiquement transmis aux autorités compétentes? On s'assurerait ainsi que tous les étudiant-e-s bénéficient du même traitement, ce qui n'est pas le cas avec la procédure actuelle.

## Les vétérinaires de la rue

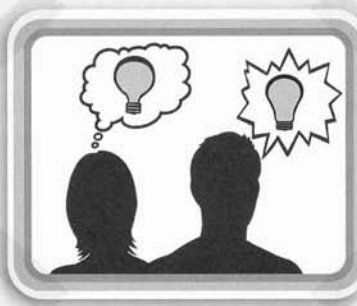
Un texte du numéro d'avril 2006 du journal *Affaires universitaires* fait état d'une initiative originale et utile des étudiant-e-s de 3e année de médecine vétérinaire de l'UdeM. Treize fois par année, ces étudiant-e-s, encadrés par plusieurs de leurs professeurs et accompagnés d'étudiants en techniques de santé animale du Cégep de Saint-Hyacinthe, se rendent dans les locaux de l'organisme Dans la rue, qu'a fondé le père Emmett Johns, pour soigner gratuitement les animaux domestiques des sans-abri du centre-ville de Montréal. Les « patients » des futurs vétérinaires sont principalement des chiens et des chats, mais aussi des furets et même des rats! Le père Johns, davantage connu par son surnom Pops, a lui-même convaincu les étudiant-e-s d'organiser une telle clinique après avoir constaté que plusieurs chiots appartenant à des sans-abri mouraient d'une maladie foudroyante qui peut être évitée par un vaccin que les jeunes n'ont pas les moyens de payer.

### Le programme des initiatives étudiantes

Enrichissez votre formation par un projet de votre cru! Vous avez un projet original adressant à la communauté universitaire?

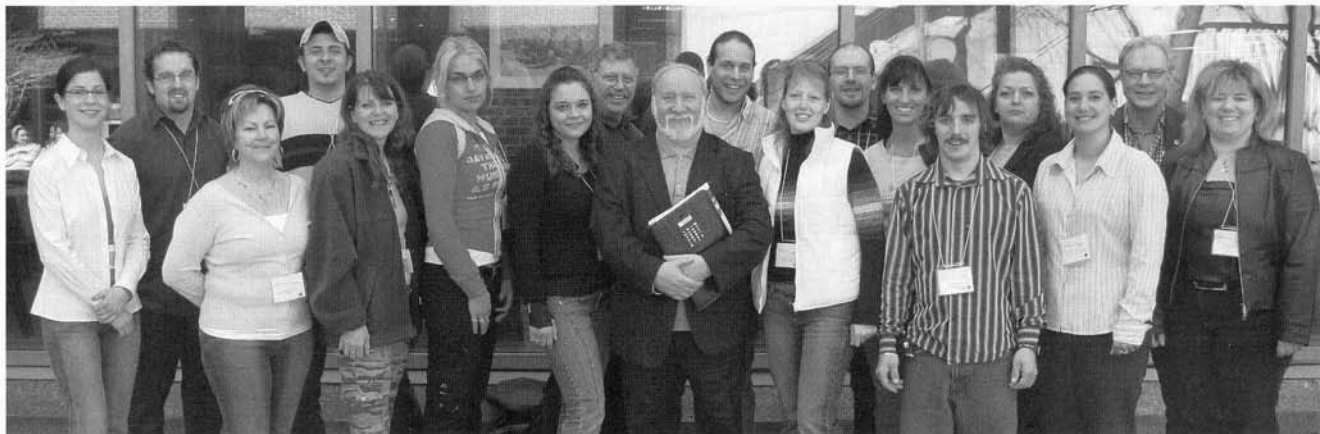
Tout le travail sera effectué bénévolement, mais il vous manque un coup de pouce matériel et technique pour le réaliser? Soumettez votre idée au Comité des initiatives étudiantes de l'AGEEFEP.

Pour information, consultez notre site Internet [www.ageefep.qc.ca](http://www.ageefep.qc.ca) ou téléphonez-nous au 514-343-6111, poste 5127.





# ROBERT MARTIN RÉÉLU à la présidence du MQAF



Le conseil d'administration du MQAF compte 18 membres.

**P**résident de l'AGEEFEP, M. Robert Martin a été réélu sans opposition pour un deuxième mandat à la présidence du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF). Le conseil d'administration compte 17 autres membres.

C'est l'assemblée générale du MQAF, tenue le 2 avril dernier à l'Université du Québec à Montréal, qui a reconduit le mandat de M. Martin. M. Richard Lafontaine a également été réélu au poste de secrétaire-trésorier.

Tel que prévu dans les Règlements généraux, chacun des quatre groupes qui composent le Mouvement devait également élire quatre représentant-e-s au conseil. Ainsi, Manon Dupont, Francine Godin, Alexandre Lajoie et Philippe Rochon représenteront les centres d'éducation des adultes (CEA); Marie Lecavalier, Annie Légaré, Éric Plouffe et Florence Vigneault, les centres de formation professionnelle (CFP); Frédéric Fortin, Geneviève Plouffe, Sandrine Poirier et Fallon-Annick Tremblay, les cégeps; Mylène Arsenaault, Jean-Sébastien Dufresne, Louis Monti et Denis Sylvain, les universités. Dans ce dernier cas, notons que M. Sylvain est également membre du conseil de direction et du comité

exécutif de l'AGEEFEP, où il occupe le poste de secrétaire général. Le mandat de tous les élus est de un an.

L'assemblée générale s'est déroulée dans le cadre du 4<sup>e</sup> Colloque des adultes en formation, qui réunissait plus de 150 étudiants et étudiantes adultes des trois ordres d'enseignement, provenant de toutes les régions du Québec.

## TROIS PRIORITÉS

Dans l'ensemble du programme politique mis au point au cours des trois dernières années, le MQAF retient par ailleurs trois priorités :

- L'amendement de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants de façon à permettre la création d'associations étudiantes d'adultes accréditées dans les CEA, les CFP et les cégeps.
- La création d'une ligne téléphonique 800 où les adultes pourraient obtenir conseil lorsqu'ils font face à des difficultés administratives dans leurs

études – un problème particulièrement important pour ceux et celles qui bénéficient des programmes d'Emploi Québec et des centres locaux d'emploi (CLE).

- La reconnaissance du droit des adultes à une formation de base gratuite, soit le secondaire V ou l'équivalent, ce qui inclut le soutien financier suffisant pour favoriser la persévérance et la réussite des études.

En ce qui concerne l'amendement de la loi sur les associations étudiantes, il y a espoir d'un déblocage puisque, juste avant l'ajournement des travaux de l'Assemblée nationale, en juin, le Comité d'accréditation responsable de l'application de la Loi a déposé officiellement son rapport, qui va dans le sens des revendications du Mouvement. La suite des choses dépend cependant de la volonté politique du gouvernement.

## Travail en équipe: l'évaluation individuelle est obligatoire!

Quand il y a obligation de travail en équipe, l'article 8.1 du règlement pédagogique précise que "chaque étudiant doit être évalué individuellement".

Exigez une évaluation individuelle, c'est votre droit!

www.ageefep.qc.ca  
Service des plaintes de l'AGEEFEP  
514-343-6111 poste 5127  
1-800-563-3678



# Convocation à l'assemblée générale



Si vous êtes inscrit à un programme de la Faculté de l'éducation permanente, vous êtes convié à l'assemblée générale de votre association étudiante, l'AGEEFEP, qui se tiendra le samedi 25 novembre prochain à la cafétéria du Pavillon 3200 Jean-Brillant.

## Projet d'ordre du jour

9:00

Accueil

9:30

Ouverture

9:45

Affaires politiques  
réfonte du règlement des études  
communications virtuelles : site Internet et sondage  
affaires nationales : FAEUQEP et MQAF

12:00

Déjeuner

13:30

Affaires financières  
rapport des vérificateurs externes  
prévisions budgétaires

15:00

Clôture

Afin de nous aider à vous faire parvenir la documentation nécessaire et à prévoir le nombre de repas, veuillez confirmer votre présence par courriel à : [secretariat@ageefep.qc.ca](mailto:secretariat@ageefep.qc.ca) ou par téléphone au 514-343-7733 ou au 1-800-563-3678.



Faculté de l'éducation permanente

*La faculté d'évoluer*

# Faites connaissance...



## avec nos programmes d'études

**COMMUNICATION** Communication appliquée ■ Communication promotionnelle ■ Français langue seconde pour non-francophones ■ Journalisme ■ Localisation ■ Publicité ■ Rédaction ■ Relations publiques ■ Traduction I et II  
**COURS DE LANGUES** Anglais ■ Français langue seconde ■ **GESTION** Gestion appliquée à la police et à la sécurité  
Gestion des services de santé et des services sociaux ■ Relations industrielles ■ **INFORMATIQUE** Bureautique  
Initiation à la programmation ■ Initiation au multimédia ■ Programmation Internet ■ **INTERVENTION**  
Criminologie ■ Droit ■ Intervention auprès des jeunes ■ Intervention en déficience intellectuelle ■ Petite enfance  
et famille ■ Toxicomanies ■ Violence, victimes et société ■ **SANTÉ** Gérontologie ■ Santé communautaire  
Santé et sécurité du travail ■ Santé mentale ■ **ÉTUDES INDIVIDUALISÉES**

CAMPUS ■ CAMPUS RÉGIONAUX ■ COURS À DISTANCE

### RENSEIGNEMENTS

514 343.6090 1 800 363.8876

[www.fep.umontreal.ca](http://www.fep.umontreal.ca)

Université   
de Montréal